

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 09-2026

*Portant interdiction de circuler rue des étables
Et autorisation de stationner un camion au 6 placette de la Forge
(cf plan)*

Le Maire de Gréolières,

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication en
mairie le :

20/01/2026.

Le Maire,
Marc Malfatto



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L.2213-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'Arrêté n° 45-2023 portant délégation de fonction et de signature de Monsieur Constantin GIUGE 2^{er} adjoint, sur la sécurité,

Considérant que pour des travaux devant s'effectuer 6 placette de la Forge par Monsieur BIGOT Aurélien, il convient d'interdire la circulation de tous les véhicules rue des étables et d'autoriser le stationnement d'un petit camion devant le 6 placette de la Forge comme ci-après ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules sera provisoirement interdite de l'intersection Place du soleil du Lys jusqu' à la placette de la Forge, et un petit camion sera autorisé à stationner devant le 6 placette de la Forge pour des travaux d'évacuation de gravats :

Tous les après-midis de 13h30 à 17h30 - Du Lundi 09 février 2026 au
Vendredi 13 février 2026

ARTICLE 2 : Les différents panneaux d'interdiction seront mis à disposition par les services techniques de la Mairie et Monsieur BIGOT enlèvera et remettra les barrières en place comme indiqué à l'article 1.

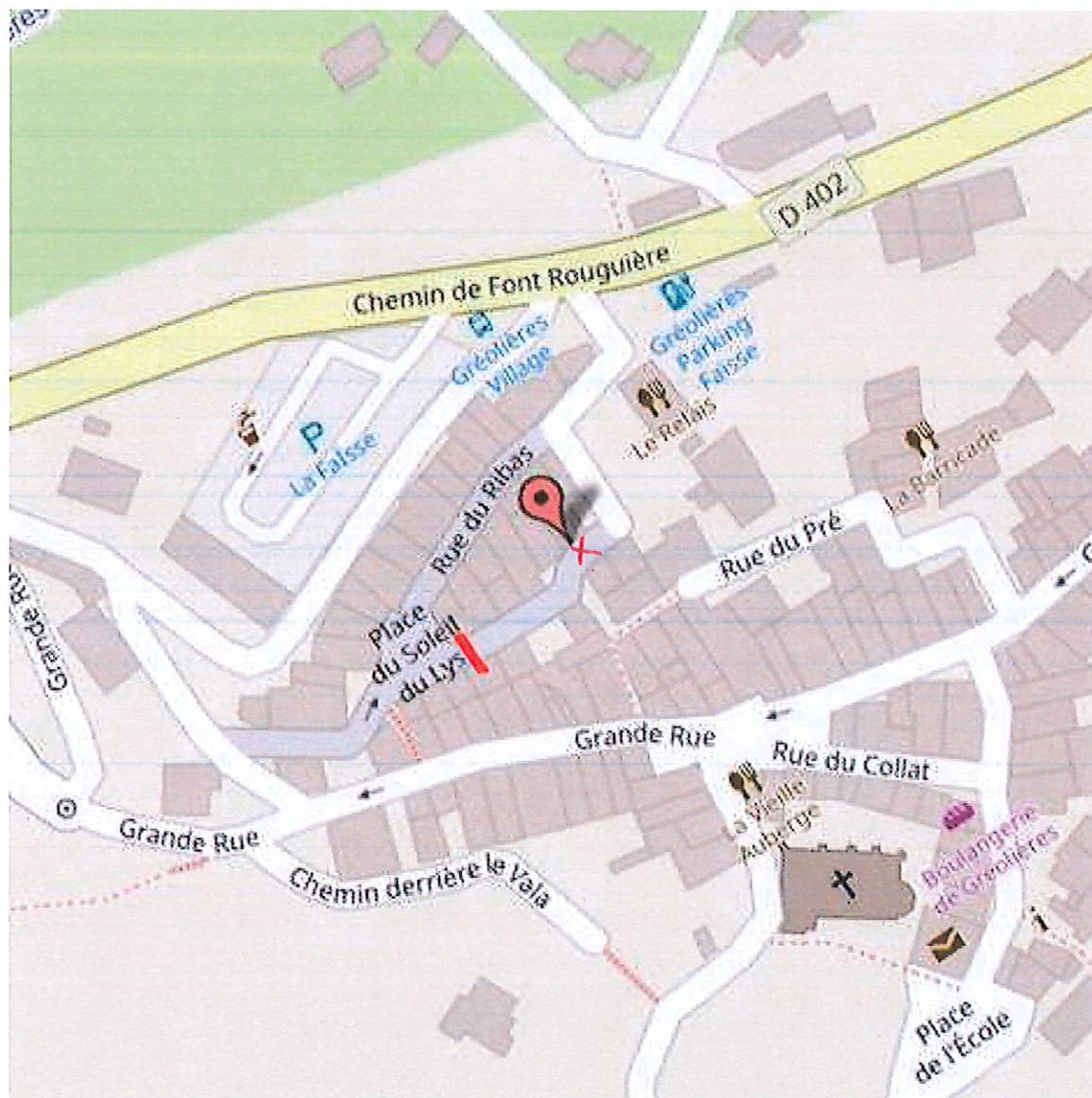
ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Séranon, et l'adjoint délégué, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié en la forme administrative.

Fait à Gréolières, le 19 Janvier 2026.

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué
Constantin GIUGE





Arreté 09.2026

Route interdite à la circulation



X Autorisation de stationner d'un petit camion
au 6 place de la Forge.

Tous les après midi de 13H30 à 17H30
du 09/02/2026 au 13/02/2026